

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du 6 décembre 2024

#### Délibération n° CS\_20241206\_01

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 2 décembre 2024.

### Affaire présentant un intérêt commun

#### OBJET :

#### Décision modificative n° 2 du budget 2024

**Nombre de membres** : - en exercice : 40,  
- présents : 21,  
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOQC			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET			X		
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU			X		
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE			X		
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Pascal MORINEAU
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR			X		
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER			X		
M. Jérôme GIRARDEAU			X		
M. Fabrice GUILLET			X		
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

**OBJET :**

**Décision modificative n° 2 du budget 2024**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2024 afin de procéder à des augmentations de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

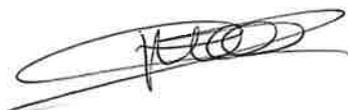
Il soumet à l'examen du Comité Syndical la décision modificative n° 2 qui intègre :

- une augmentation de la section de fonctionnement afin de tenir compte des amortissements au prorata temporis liés aux dépenses et recettes amortissables de l'exercice 2024 ;
- une augmentation de la section d'investissement afin de tenir compte :
  - o des amortissements au prorata temporis liés aux dépenses et recettes amortissables de l'exercice 2024 ;
  - o des écritures patrimoniales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget 2024 présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

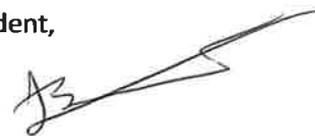
Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,



Hervé BESSONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 6 décembre 2024**

*Délibération n° CS\_20241206\_02*

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 2 décembre 2024.

### Affaire présentant un intérêt commun

**OBJET :**

**Orientations budgétaires 2025**

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2025

**Nombre de membres** : - en exercice : 40,  
- présents : 21,  
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET			X		
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU			X		
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE			X		
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Pascal MORINEAU
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR			X		
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER			X		
M. Jérôme GIRARDEAU			X		
M. Fabrice GUILLET			X		
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

**OBJET :**

**Orientations budgétaires 2025**

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Après avoir présenté le contexte général (missions du Syndicat Mixte...), Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de la stratégie du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay, les contributions budgétaires pour la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » ont été portées à hauteur de 500 000 € à compter de l'exercice 2022 ; ce qui permet la réalisation d'un programme d'actions de l'ordre de 1 million d'euros par an.

Une évolution annuelle des contributions budgétaires du taux d'inflation a également été décidée, y compris pour les autres missions (SAGE, rongeurs aquatiques envahissants...). Pour l'année 2024, la prévision du taux d'inflation est de + 1,6 % (donnée INSEE).

Pour la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau », le bilan du Contrat Territorial Eau 2022-2024 fait apparaître un solde d'actions sur les milieux aquatiques de 800 000 € TTC, correspondant à un autofinancement d'environ 240 000 €. Cette somme correspond à des contributions budgétaires non utilisées qui pourront être mobilisées dans les années à venir.

A contrario pour la mission « SAGE Vie et Jaunay », de nombreuses études doivent être programmées dans les années à venir : révision du SAGE, Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et étude bilan du CT Eau. Les contributions budgétaires actuelles de la mission SAGE ne permettront pas de couvrir l'autofinancement nécessaire pour ces études.

Afin de ne pas augmenter les contributions budgétaires de façon globale, il est proposé de réduire les contributions budgétaires de la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » à hauteur de 20 000 € et d'augmenter, de ce même montant, les contributions pour la mission « SAGE », à compter de l'exercice 2025.

Pour la mission « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable », liée au projet de réserves de substitution sur la Vie aval, ce dernier étant en stand-by, aucune contribution budgétaire ne sera sollicitée en 2025.

Les statuts du Syndicat Mixte prévoient également dans son article 12.3, une contribution budgétaire spécifique pour le remboursement des annuités afférentes aux emprunts contractualisés avant le 31 décembre 2016. Ces annuités étant soldées depuis 2023, cette contribution budgétaire spécifique n'est plus sollicitée depuis l'exercice 2024.

Monsieur le Président précise enfin que le rapport sur les orientations budgétaires tient compte des informations actuelles concernant le projet de loi de finances 2025, en particulier, pour le FCTVA, une baisse du taux de 16,404 % à 14,85 % et sa suppression en fonctionnement.

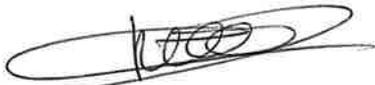
Monsieur le Président présente au Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires par mission, la gestion de la dette du syndicat, l'évolution des effectifs ainsi que les éléments afférant aux avantages en nature et au temps de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte les orientations budgétaires 2025 proposées,
- habilite Monsieur le Président à présenter le budget primitif 2025 dans la limite de ces orientations budgétaires.

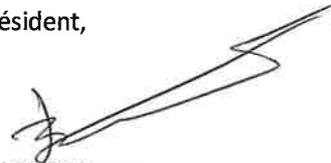
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le **16 DEC. 2024**

ID : 085-258501923-20241206-CS\_20241206\_02-DE



# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

(article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



## SOMMAIRE

<b>CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 .....</b>	<b>4</b>
CONTEXTE GENERAL.....	4
MISSION « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MARAIS ET DES COURS D’EAU » ...	7
RAPPEL DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	7
SERVICE « FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL » ET FONCTION 01.....	9
SERVICE « OUVRAGES HYDRAULIQUES » .....	10
SERVICE « PLANTES ENVAHISSANTES » .....	10
SERVICE « COURS D’EAU » .....	11
SERVICE « MARAIS ».....	12
SERVICE « NATURA 2000 ».....	12
INVESTISSEMENT.....	13
VUE GÉNÉRALE DE LA MISSION « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MARAIS ET DES COURS D’EAU » .....	14
MISSION « LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS ».....	15
SERVICE « FAUNE ENVAHISSANTE » .....	15
MISSION « SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE LA VIE ET DU JAUNAY » .....	16
RAPPEL DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	16
SERVICE « ANIMATION ».....	17
SERVICE « COMMUNICATION » .....	18
SERVICE « QUALITÉ DE L’EAU ».....	19
VUE GÉNÉRALE DE LA MISSION « SAGE » .....	20
GESTION DE LA DETTE DU SYNDICAT MIXTE .....	21
NIVEAU D’ENDETTEMENT.....	21
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS .....	21
AVANTAGES EN NATURE ET TEMPS DE TRAVAIL .....	22
AVANTAGES EN NATURE.....	22
TEMPS DE TRAVAIL.....	22

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président doit présenter au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires :

### Article L. 2312-1 du CGCT

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

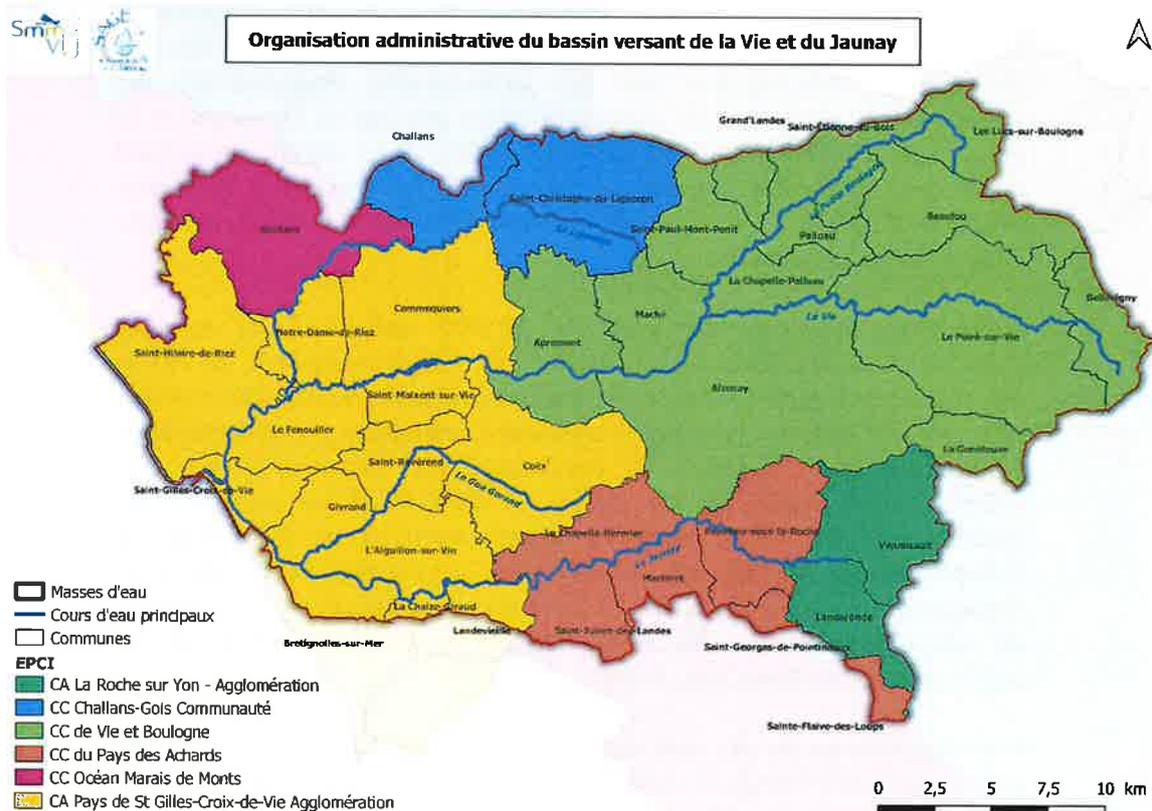
*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est un établissement public composé des communautés de communes CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ, OCEAN-MARAIS DE MONTS, du PAYS DES ACHARDS et VIE ET BOULOGNE, et des communautés d'agglomération PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMÉRATION et LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION.

Il est constitué en vue de l'exercice partiel de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay.



Dans ce cadre, il a pour missions :

- l'entretien et la restauration des marais et des cours d'eau,
- la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Le Syndicat Mixte intervient également sur d'autres missions hors GEMAPI. Il s'agit de missions assumées au titre de l'intérêt général :

- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay,
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable.

Le Syndicat Mixte est un syndicat exclusivement à la carte. Chaque membre adhère donc pour tout ou partie des missions exercées par le Syndicat Mixte, conformément au tableau ci-après :

Membres du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay	Entretien et restauration des marais et des cours d'eau	Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay	Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable
Challans Gois Communauté	X	X	X	-
CC* Océan-Marais de Monts	X	X	X	-
CC du Pays des Achards	X	-	X	-
Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	X	X	X	X
CC Vie et Boulogne	X	-	X	-
La Roche sur Yon Agglomération	-	-	X	-

\* CC : Communauté de communes

Dans le cadre de la stratégie du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay et suite aux rencontres de l'ensemble des membres du Syndicat, **les contributions budgétaires pour la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » ont été portées à hauteur de 500 000 € depuis 2022** ; ce qui permet la réalisation d'un programme d'actions de l'ordre de 1 million d'euros par an.

**Une évolution annuelle des contributions budgétaires du taux d'inflation a également été décidé, y compris pour les autres missions (SAGE, rongeurs aquatiques envahissants...). Pour l'année 2024, la prévision du taux d'inflation est de + 1,6 % (point de conjoncture INSEE).**

Pour la **mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau »**, le bilan du Contrat Territorial Eau 2022-2024 fait apparaître un **solde d'actions sur les milieux aquatiques de 800 000 € TTC, correspondant à un autofinancement d'environ 240 000 €**. Cette somme correspond à des contributions budgétaires non utilisées qui pourront être mobilisées dans les années à venir.

A contrario pour la **mission « SAGE Vie et Jaunay »**, **de nombreuses études doivent être programmées dans les années à venir** : révision du SAGE, Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et étude bilan du CT Eau. **Les contributions budgétaires actuelles de la mission SAGE ne permettront pas de couvrir l'autofinancement nécessaire pour ces études.**

Afin de ne pas augmenter les contributions budgétaires de façon globale, il est proposé de réduire les contributions budgétaires de la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » à hauteur de 20 000 € et d'augmenter, de ce même montant, les contributions pour la mission « SAGE », à compter de l'exercice 2025.

Pour la mission « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable », liée au projet de réserves de substitution sur la Vie aval, ce dernier étant en stand-by, aucune contribution budgétaire ne sera sollicitée en 2025.

Les statuts du Syndicat Mixte prévoient également dans son article 12.3, une contribution budgétaire spécifique pour le remboursement des annuités afférentes aux emprunts contractualisés avant le 31 décembre 2016. Ces annuités étant soldés depuis 2023, cette contribution budgétaire spécifique n'est plus sollicitée depuis l'exercice 2024.

Le tableau ci-après présente la répartition par mission des contributions budgétaires prévisionnelles 2025 (bases de calcul 2024, à actualiser) :

Communauté de communes (CC) ou d'agglomération	Entretien et restauration des marais et des cours d'eau	Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay	Total
Challans Gois Communauté	38 761 €	9 001 €	6 046 €	53 808 €
CC Océan-Marais de Monts	22 111 €	5 293 €	3 447 €	30 851 €
CC du Pays des Achards	40 545 €		6 302 €	46 847 €
Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération*	251 596 €	54 099 €	39 415 €	345 110 €
CC Vie et Boulogne	187 589 €		29 205 €	216 794 €
La Roche sur Yon Agglomération			3 978 €	3 978 €
<b>Total</b>	<b>540 602 €</b>	<b>68 393 €</b>	<b>88 393 €</b>	<b>697 388 €</b>

Le rapport sur les orientations budgétaires (OB) tient compte des informations actuelles concernant le projet de loi de finances 2025, à savoir :

- pour le FCTVA :
  - o en investissement, une baisse du taux de 16,404 % à 14,85 %,
  - o en fonctionnement, la suppression du FCTVA ;
- une augmentation du taux CNRACL de + 3 %.

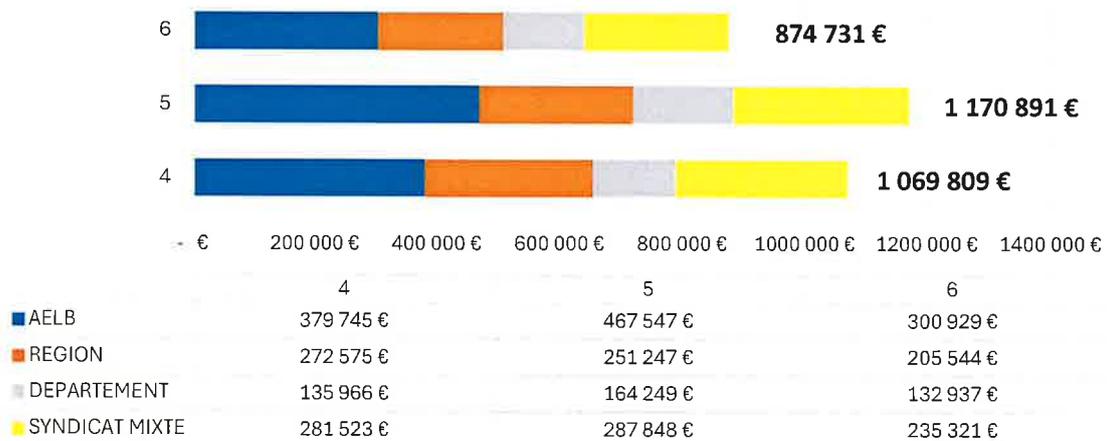
Il est présenté par mission et par service.

**MISSION « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MARAIS ET DES COURS D'EAU »**

**RAPPEL DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

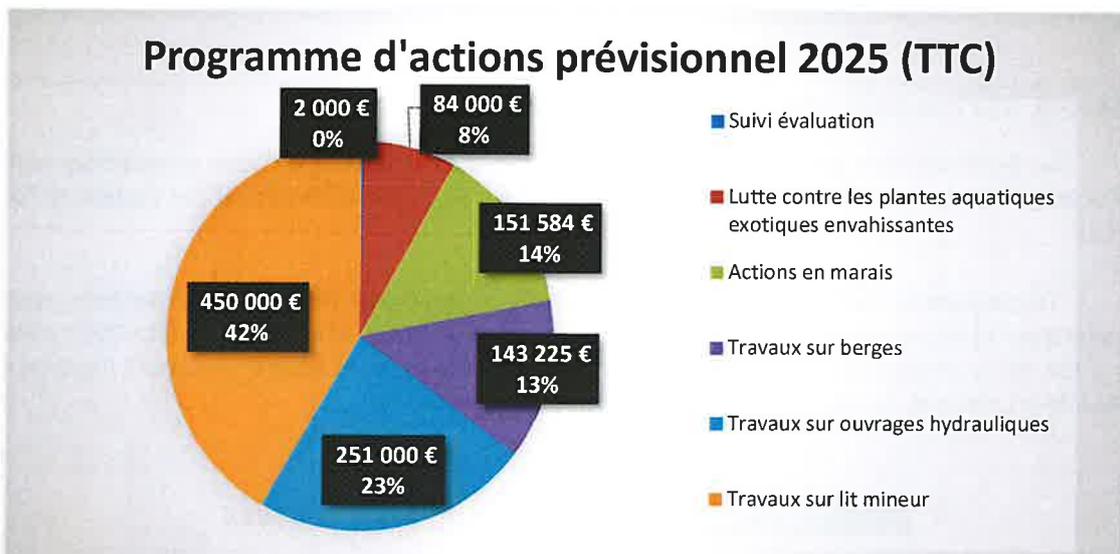
Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a décidé de se porter maître d'ouvrage d'actions sur les milieux aquatiques dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027.

Le programme d'actions prévisionnel sur les milieux aquatiques (hors cellule animation « milieux aquatiques ») mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, pour la période 2025-2027, s'élève à 3 115 432 € et bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de la Vendée :

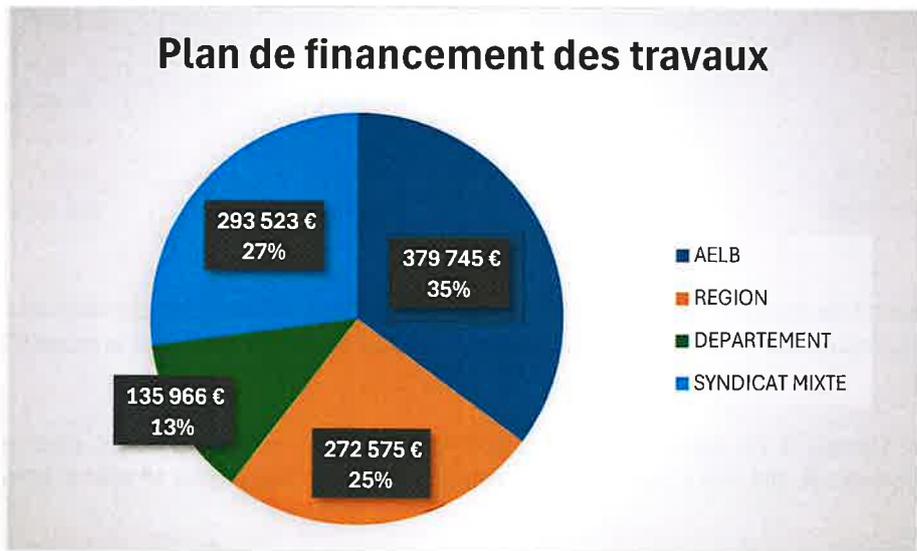


L'objectif de ce contrat est de mettre en place un programme d'actions pluriannuel sur les cours d'eau et les marais du bassin versant de la Vie et du Jaunay afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques.

Pour l'année 4 du contrat correspondant à 2025, 1,07 millions d'euros d'actions pour un autofinancement de 281 523 € (hors cellule animation « milieux aquatiques ») sont programmés.



Le plan de financement des travaux s'établit comme suit (montant TTC) :



**SERVICE « FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL » ET FONCTION 01****Dépenses**

Au stade des OB, le service « Fonctionnement général » et la fonction 01 s'élèvent à hauteur de 445 000 €.

Le service « Fonctionnement général » et la fonction 01 intègrent :

- Charges à caractère général : 50 000 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 165 000 €
  - o 0,5 ETP Agent de gestion administrative et financière
  - o 0,5 ETP Secrétaire-comptable
  - o 1 ETP Technicien de rivière et marais
  - o 1 ETP Technicien de rivière et marais principal
- Charges financières (fonction 01) : 11 000 €
  - o Charges liées à la ligne de trésorerie : 1 500 €
  - o Intérêts des annuités 2025 : 8 250 €
  - o Autres charges financières (provision) : 1 250 €
- Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles : 12 500 €
  - o Logiciels (antivirus, office 365...) : 2 500 €
  - o Indemnités élus et cotisations retraite : 8 500 €
  - o Autres : 1 500 €
- Dotations aux amortissements (fonction 01) : 116 500 €
- Virement à la section d'investissement (fonction 01) : 90 000 €

**Recettes**

Le Syndicat Mixte bénéficie du Fonds National de Compensation (FNC) du supplément familial de traitement, à hauteur de 2 000 €.

Les associations syndicales de marais ayant conventionné avec le Syndicat Mixte pour la réalisation de leur secrétariat, participent financièrement au financement du poste d'agent de gestion administrative et financière et aux frais associés. Une augmentation de cette prestation du taux d'inflation est prévue pour 2025, soit un montant global de 8 000 €.

D'autre part, différentes subventions sont mobilisées pour financer le service « Fonctionnement général » :

- subvention pour la « cellule animation » du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay (2,5 ETP) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (96 000 €) et de la Région des Pays de la Loire (6 000 €) ;
- subvention pour l'animation Natura 2000 et MAEC Biodiversité : 1 500 €.

Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via les contributions budgétaires propres à la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau », soit 331 500 € pour le service « Fonctionnement général » et la Fonction 01.

**SERVICE « OUVRAGES HYDRAULIQUES »****Dépenses**

Au stade des OB, le service « Ouvrages hydrauliques » s'élève à hauteur de 177 888 €. Il comprend :

- Charges à caractère général : 162 888 €
  - o Frais de fonctionnement (électricité, télécommunications, fournitures d'entretien...) : 12 000 €
  - o Maintenance et contrôles électriques : 3 500 €
  - o Réserve pour réparations urgentes : 36 388 €
  - o Actions du CT Eau Vie Jaunay 2025 : 111 000 €
    - Travaux d'effacement ou d'arasement de 3 ouvrages hydrauliques : 111 000 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 15 000 €
  - o 0,5 ETP agent technique polyvalent : 8 mois

**Recettes**

La maintenance et les réparations des ouvrages hydrauliques ne font l'objet d'aucune subvention spécifique.

Différentes subventions sont mobilisées dans le cadre du CT Eau Vie Jaunay :

- subvention de la Région des Pays de la Loire : 33 300 €,
- subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 55 500 €.

Au vu des dépenses éligibles sur l'exercice 2024, le FCTVA 2025 pour ce service est estimé à 3 000 €.

Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via les contributions budgétaires propres à la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau », soit 86 088 € pour le service « Ouvrages hydrauliques ».

**SERVICE « PLANTES ENVAHISSANTES »****Dépenses**

Au stade des OB, le service « Plantes envahissantes » s'élève à hauteur de 84 000 €.

Les dépenses comprennent :

- Charges à caractère général : 39 000 €
  - o Arrachage manuel - chantier d'insertion (200 h) : 4 000 €
  - o Actions de restauration du milieu : 30 000 €
  - o Autres frais divers : 5 000 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 45 000 €
  - o 0,8 ETP agent de marais : 4 mois
  - o 0,8 ETP agent technique polyvalent : 4 mois

- 2 agents de marais saisonniers de juin à septembre : 2 x 0,9 ETP pendant 4 mois

## Recettes

---

Différentes subventions sont mobilisées pour financer le service « Plantes envahissantes » dans le cadre du CT Eau Vie Jaunay :

- subvention du Département de la Vendée : 35 000 €,
- subvention de la Région des Pays de la Loire : 7 200 €,
- subvention pour l'animation Natura 2000 : 2 500 €.

Au vu des dépenses éligibles sur l'exercice 2024, le FCTVA 2025 pour ce service est estimé à 3 000 €.

Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via les contributions budgétaires propres à la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau », soit 36 300 € pour le service « Plantes envahissantes ».

---

## SERVICE « COURS D'EAU »

### Dépenses

---

Au stade des OB, le service « Cours d'eau » s'élève à hauteur de 457 000 €. Il comprend :

- Charges à caractère général : 457 000 €
  - Provision pour embâcles et dépenses diverses : 5 000 €
  - Actions du CT Eau Vie Jaunay 2025 : 452 000 €
    - Travaux sur lit mineur : 450 000 €
    - Suivi-Evaluation (faune/flore) : 2 000 €

### Recettes

---

Différentes subventions sont mobilisées pour financer le service « Cours d'eau » dans le cadre du CT Eau Vie Jaunay :

- subvention de la Région des Pays de la Loire : 135 600 €,
- subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 226 000 €.

Au vu des dépenses éligibles sur l'exercice 2024, le FCTVA 2025 pour ce service est estimé à 34 500 €.

Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via les contributions budgétaires propres à la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau », soit 60 900 € pour le service « Cours d'eau ».

**SERVICE « MARAIS »****Dépenses**

Au stade des OB, le service « Marais » s'élève à hauteur de 140 000 €. Il comprend :

- Charges à caractère général : 140 000 €
  - o Entretien de la digue de l'Isle et de l'étier de Baisse (+ provision) : 5 000 €
  - o Actions du CT Eau Vie Jaunay 2025 : 135 000 €
    - Curage VF/VB : 91 700 €
    - Adoucissement de berges : 41 300 €
    - Suivi évaluation (marais doux et marais salé) : 2 000 €

**Recettes**

Différentes subventions sont mobilisées pour financer le service « Marais » dans le cadre du CT Eau Vie Jaunay :

- subvention du Département de la Vendée : 48 466 €,
- subvention de la Région des Pays de la Loire : 27 475 €,
- subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 28 245 €.

Au vu des dépenses éligibles sur l'exercice 2024, le FCTVA 2025 pour ce service est estimé à 10 000 €.

Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via les contributions budgétaires propres à la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau », soit 25 814 € pour le service « Marais ».

**SERVICE « NATURA 2000 »**

Au stade des OB, le service « Natura 2000 » s'élève à hauteur de 4 200 €. Ce montant correspond à l'animation et au suivi des mesures agro-environnementales, réalisés par la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

Ces actions sont totalement financées dans le cadre de Natura 2000.

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

---

Au stade des OB, les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 438 000 €. Elles comprennent :

- Emprunts en euros (remboursement du capital) : 30 650 €
- Immobilisations corporelles (hors opérations) : 15 350 €
  - o Matériel et outillage d'incendie : 500 €
  - o Matériel informatique et logiciels : 6 000 €
  - o Mobilier et autres matériels divers (niveau laser...) : 8 850 €
- Opération d'équipement n° 121 « Ouvrages hydrauliques » : 230 000 €
  - o Provision pour réparation et travaux urgents : 30 000 €
  - o Actions CT Eau 2025 : 200 000 €
    - Travaux sur des ouvrages secondaires en marais : 60 000 €
    - Travaux d'effacement de 2 plans d'eau : 140 000 €
- Opération d'équipement n° 126 « Marais salés » : 132 000 €
  - o Actions CT Eau 2025 : 72 000 €
    - Restauration de digues en marais salés par enrochement : 72 000 €
  - o Provision pour travaux urgents : 60 000 €
- Opération pour compte de tiers : 30 000 €
  - o Actions CT Eau 2025 : 30 000 €
    - Fourniture d'abreuvoirs et de clôtures : 30 000 €

### Recettes

---

Des subventions sont mobilisées dans le cadre du CT Eau pour financer les différents travaux d'investissement :

- subvention du Département de la Vendée : 52 500 €,
- subvention de la Région des Pays de la Loire : 69 000 €,
- subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 70 000 €.

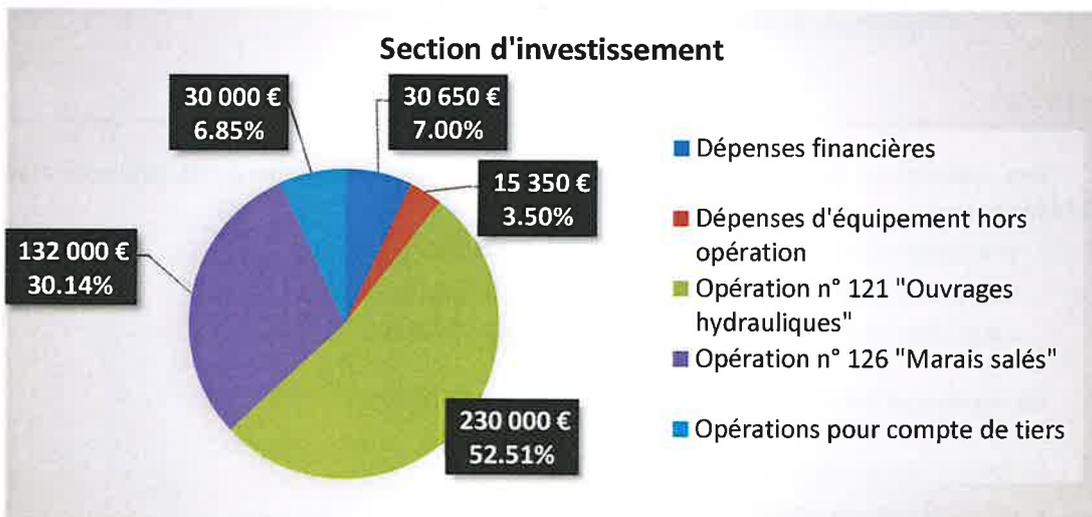
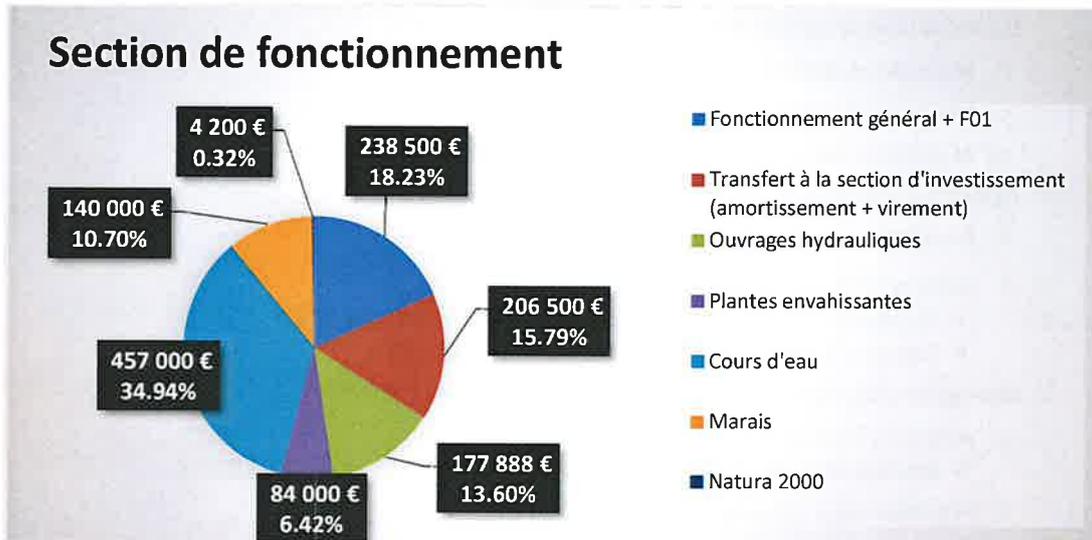
Un versement du FCTVA est attendu à hauteur de 40 000 €.

Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via :

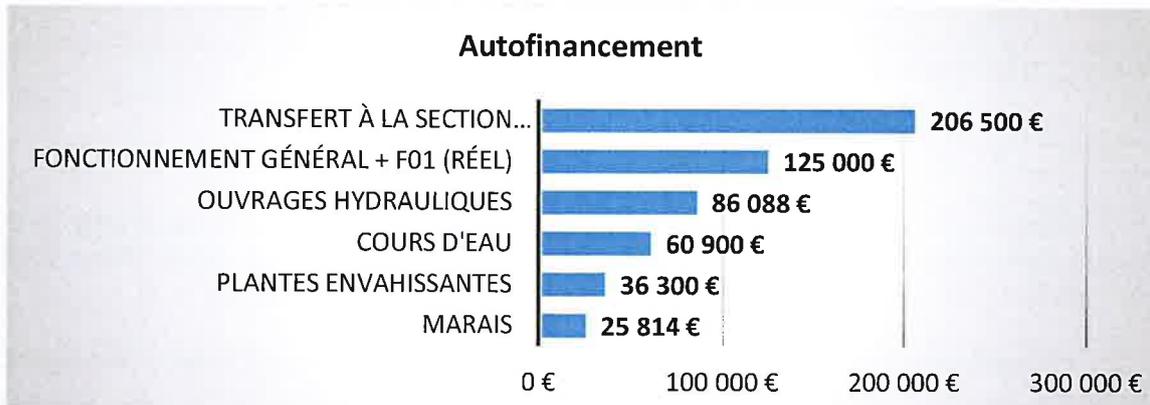
- les dotations aux amortissements : 116 500 €,
- le virement de la section de fonctionnement : 90 000 €.

**VUE GENERALE DE LA MISSION « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MARAIS ET DES COURS D'EAU »**

Au stade des OB, la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » s'élève à 1 308 088 € en fonctionnement et 438 000 € en investissement, et se répartit comme suit :



Le besoin d'autofinancement global, tel qu'il résulte de la présentation par service de la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau », s'élève à hauteur de 540 602 €, soit 35 % des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement (1 539 588 €).



Cet autofinancement de 540 602 € correspond aux contributions budgétaires 2025 de la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau ».

## MISSION « LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS »

### SERVICE « FAUNE ENVAHISSANTE »

#### Dépenses

Au stade des OB, le service « Faune envahissante » s'élève à hauteur de 68 393 €. Il comprend :

- Charges à caractère général : 23 393 €
  - o Primes versées aux piégeurs/chasseurs volontaires : 12 000 € (évolution à 2,75 €/capture)
  - o Convention avec POLLENIZ pour le paiement des indemnités, l'animation... : 3 600 €
  - o Provision pour l'achat de nouvelles cages : 1 000 €
  - o Frais liés à l'utilisation de carabines 22 LR : 1 793 €
  - o Autres frais divers : 5 000 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 45 000 €
  - o Agent de marais : 1 ETP pendant 8 mois et 0,2 ETP pendant 4 mois
  - o Agent technique polyvalent : 0,5 ETP pendant 8 mois et 0,2 ETP pendant 4 mois
  - o Agents de marais saisonnier : 2 x 0,1 ETP pendant 4 mois

#### Recettes

Les dépenses de ce service sont intégralement financées via les contributions budgétaires propres à la mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants », soit 68 393 € pour le service « Faune envahissante ».

**MISSION « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE LA VIE ET DU JAUNAY »**

**RAPPEL DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

**Contrat Territorial Eau Vie Jaunay**

Dans le cadre de sa mission SAGE, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay s'est engagé dans un Contrat Territorial Eau Vie Jaunay sur les périodes 2022-2024 et 2025-2027 en tant que coordinateur du contrat et maître d'ouvrage de certaines actions.

Le programme d'actions relatif à la mission SAGE mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, pour la période 2025-2027, s'élève 526 000 € et bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional des Pays de la Loire (CRPLL).

Intitulé de l'action	Montant retenu
<b>Surveiller la qualité et la quantité de l'eau et des milieux</b>	<b>66 000 €</b>
Réseau de mesures qualité eau cours d'eau et marais salé	66 000 €
<b>Mettre en œuvre les démarches territoriales</b>	<b>300 000 €</b>
Etude bilan du CT 2022-2027 et programmation 2028-2033	150 000 €
Coordination agricole	150 000 €
<b>Sensibiliser pour mieux mobiliser</b>	<b>60 000 €</b>
Information et sensibilisation du CT	60 000 €
<b>Accompagner les CLE et les gouvernances locales</b>	<b>100 000 €</b>
Etude de révision du SAGE Vie Jaunay	100 000 €
<b>Total général</b>	<b>526 000 €</b>

Pour l'année 2025, 192 000 € d'actions sont programmés :

Intitulé de l'action	Montant retenu
<b>Surveiller la qualité et la quantité de l'eau et des milieux</b>	<b>22 000 €</b>
Réseau de mesures qualité eau cours d'eau et marais salé	22 000 €
<b>Mettre en œuvre les démarches territoriales</b>	<b>50 000 €</b>
Coordination agricole	50 000 €
<b>Sensibiliser pour mieux mobiliser</b>	<b>20 000 €</b>
Information et sensibilisation du CT	20 000 €
<b>Accompagner les CLE et les gouvernances locales</b>	<b>100 000 €</b>
Etude de révision du SAGE Vie Jaunay	100 000 €
<b>Total général</b>	<b>192 000 €</b>

Pour l'année 2025, une subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est attendue à hauteur de 101 000 € et de la Région Pays de la Loire à hauteur de 42 600 € dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2025-2027. L'autofinancement nécessaire s'élève à hauteur de 48 400 €.

La Région des Pays de la Loire participe également à l'animation du CT EAU à hauteur de 20 % des dépenses éligibles fixées à 80 000 € ; la cellule d'animation comprenant 2,5 ETP pour les milieux aquatiques et 1 ETP pour la coordination agricole.

## Paiement pour Services Environnementaux (PSE) – Bocage Apremont 2022-2026

Le Syndicat Mixte s'est également engagé dans le portage d'un dispositif expérimental de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) – Bocage « Haies et mares » sur le bassin versant d'Apremont, en partenariat avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire et Vendée Eau, et avec le concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le Plan biodiversité, porté par le ministère de la Transition écologique, a prévu que soit expérimenté un nouvel outil permettant de reconnaître les services environnementaux rendus par les exploitants agricoles au bénéfice des milieux naturels et de la biodiversité : les paiements pour services environnementaux. Le dispositif n'est pas cumulable avec les aides de type MAEC et BIO.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a mobilisé 28,7 millions d'euros pour expérimenter ces nouveaux accompagnements financiers de 2021 à 2026.

Le PSE « Bocage Apremont » a été retenu par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et porte sur 5 ans. Les exploitations agricoles engagées dans le dispositif doivent maintenir et conforter le réseau de haies et de mares de leur exploitation au-delà des obligations réglementaires. En échange de ces services environnementaux rendus à la société, les exploitations reçoivent une aide financière proportionnelle à la surface et au linéaire concernés.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a donné mandat au Syndicat Mixte pour assurer l'instruction, la liquidation, le paiement et le contrôle de ses aides aux agriculteurs pour la période 2022 à 2026.

Le montant total des aides de l'Agence de l'eau s'élève à 330 206 €, dont 66 041 € pour la 4<sup>ème</sup> année, correspondant à l'année 2025.

### **SERVICE « ANIMATION »**

#### Dépenses

Au stade des OB, le service « Animation » s'élève à hauteur de 353 435 €. Il comprend :

- Charges à caractère général : 159 935 €
- Charges de personnel et frais assimilés (4 ETP) : 193 500 €
  - o Animatrice du SAGE : 1 ETP
  - o Chargée d'études et du SIG : 1 ETP
  - o Chargée de mission agro-environnement : 1 ETP
  - o Communication : 0,5 ETP
  - o Secrétariat général – comptabilité : 0,5 ETP

## Recettes

---

Différentes subventions sont mobilisées pour financer le service « Animation » :

- dans le cadre de l'animation du SAGE Vie Jaunay :
  - subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 137 550 €,
  - subvention de la Région des Pays de la Loire : 16 000 € ;
- dans le cadre de la coordination agricole du CT Eau 2025-2027 :
  - subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 29 400 €,
  - subvention de la Région des Pays de la Loire : 10 000 €,
  - subvention de la DRAAF Pays de la Loire : 492 € ;
- dans le cadre de l'étude de révision du SAGE Vie Jaunay :
  - subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 000 €,
  - subvention de la Région des Pays de la Loire : 30 000 €.

Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via les contributions budgétaires propres à la mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay », soit 79 993 € pour le service « Animation ».

## SERVICE « COMMUNICATION »

---

### Dépenses

---

Au stade des OB, le service « Communication » s'élève à hauteur de 20 000 €. Il comprend, dans le cadre de l'information et de la sensibilisation du CT Eau, les actions suivantes :

- Lettres, bulletins et panneaux d'information,
- Marche pour l'eau,
- Opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel »,
- Exposition « Sauvages des Rues, Belles et Rebelles »,
- Formations des élus et responsables.

### Recettes

---

Des subventions sont mobilisées pour financer le service « Communication » dans le cadre du CT Eau 2025-2027 :

- subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 10 000 €,
- subvention de la Région des Pays de la Loire : 6 000 € ;

Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via les contributions budgétaires propres à la mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay », soit 4 000 € pour le service « Communication ».

**SERVICE « QUALITE DE L'EAU »****Dépenses**

Au stade des OB, le service « Qualité de l'eau » s'élève à hauteur de 115 263 €. Il comprend :

- le suivi de la qualité de l'eau : 22 000 €
  - o 4 stations « cours d'eau » (physico-chimie et pesticides),
  - o 6 stations « marais salés » (physico-chimie et bactériologie) ;
- l'animation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) – Enjeu Eau au titre de la campagne 2024, correspondant au reversement de la subvention de la DRAAF aux partenaires agricoles (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, CAVAC, CERFRANCE Vendée et CIVAM-GRAPEA) pour le suivi individuel et collectif des exploitations, dans le cadre d'une opération collaborative : 27 222 € ;
- la 4<sup>ème</sup> annuité du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) « Bocage-Apremont » : 66 041 €.

**Recettes**

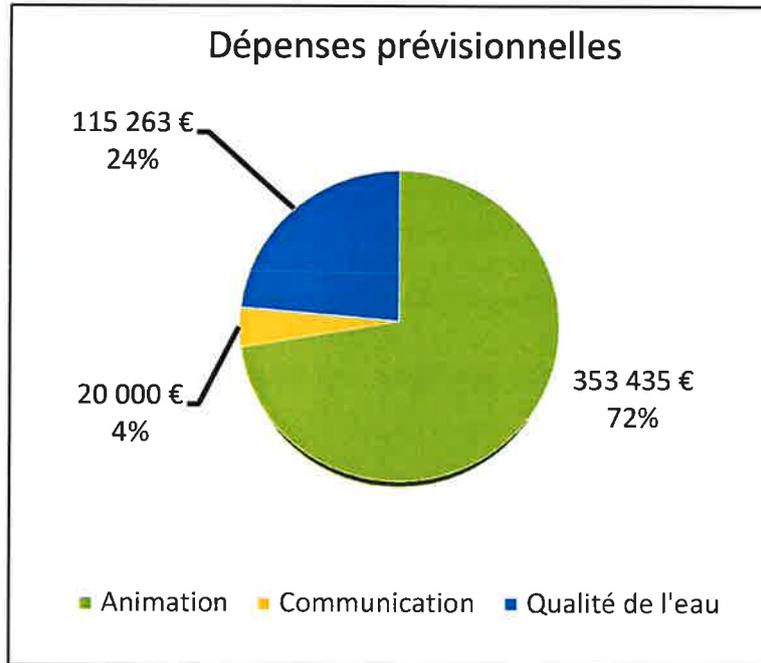
Différentes subventions sont mobilisées pour financer le service « Qualité de l'eau » :

- dans le cadre du réseau de mesures :
  - o subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 11 000 €,
  - o subvention de la Région des Pays de la Loire : 6 600 € ;
- dans le cadre de l'animation du PAEC Enjeu Eau au titre de la campagne 2024 :
  - o subvention de la DRAAF Pays de la Loire : 27 222 €.
- dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) Bocage-Apremont :
  - o subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 66 041 €.

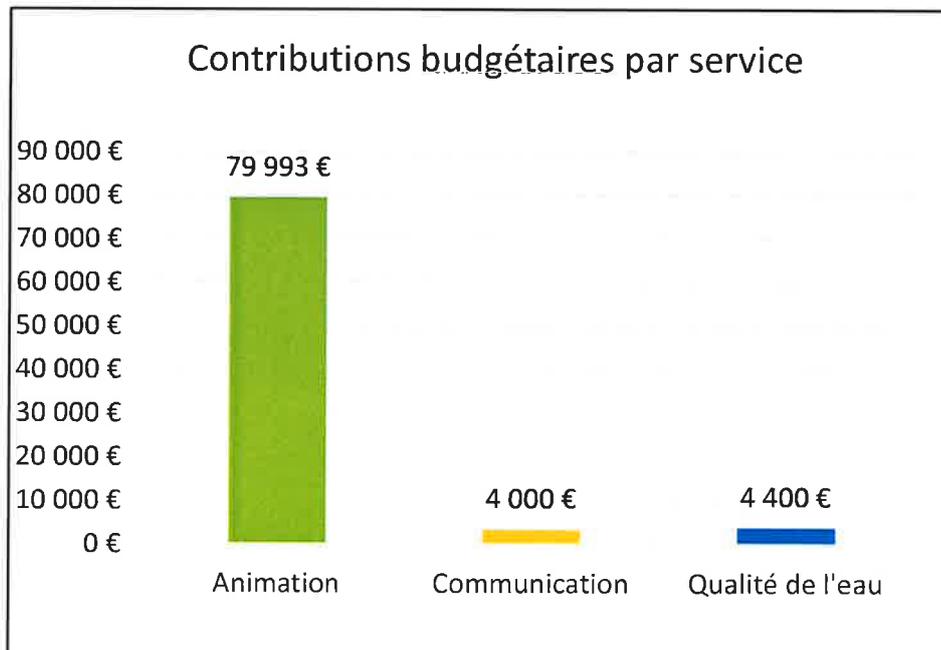
Le solde à charge du Syndicat Mixte est financé via les contributions budgétaires propres à la mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay », soit 4 400 € pour le service « Qualité de l'eau ».

**VUE GENERALE DE LA MISSION « SAGE »**

Au stade des OB, la mission « SAGE » s'élève à 488 698 € et se répartit comme suit :



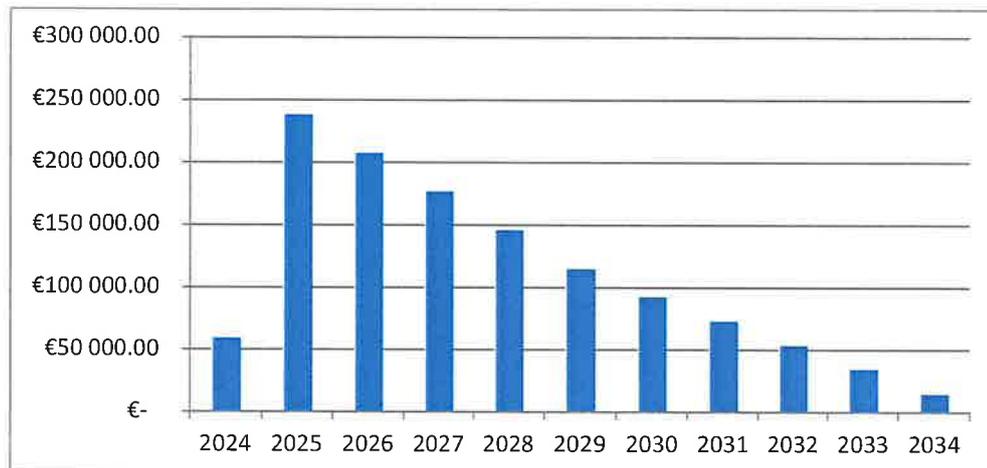
Le besoin d'autofinancement global, tel qu'il résulte de la présentation par service de la mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay », s'élève à hauteur de 88 393 €, soit 18,09 % des dépenses prévisionnelles.



## GESTION DE LA DETTE DU SYNDICAT MIXTE

### NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est égal à 238 355,08 €. Le graphique ci-dessous représente l'extinction de la dette (capital) du Syndicat Mixte.



Graphique d'extinction de la dette de 2024 à 2034 (capital)

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Les effectifs du Syndicat Mixte sont constants et se composent de 7 agents permanents à temps complet pour 2025, avec :

Filière	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Poste budgété	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
Filière administrative	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétaire-comptable	1	1	0
	C	Adjoint administratif territorial	Agent de gestion administrative et financière	1	1	0
Filière technique	A	Ingénieur principal	Animatrice du SAGE	1	1	0
	B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Technicien rivière et marais principal	1	1	0
	B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Technicien rivière et marais	1	1	0
	C	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de marais	1	1	0
	C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	1	1	0

4 emplois non-permanents à temps complets sont prévus :

- 1 chargée d'études du SAGE sur un contrat de projet 2024-2026 ;
- 1 chargée de mission agro-environnement sur un contrat de projet 2024-2026 ;
- 2 agents de marais de juin à septembre 2025, pour besoin saisonnier.

## AVANTAGES EN NATURE ET TEMPS DE TRAVAIL

### AVANTAGES EN NATURE

Les avantages en nature accordés au personnel sont les suivants :

- Protection sociale complémentaire (risque prévoyance des agents) : participation financière du Syndicat Mixte à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité),
- titres-restaurant : participation de l'employeur à hauteur de 3,00 €/jour travaillé et par agent.

### TEMPS DE TRAVAIL

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay applique strictement les dispositions en vigueur en matière de temps de travail. Conformément au décret n° 2000-815 du 25 août 2000, le temps de travail effectif annuel est de 1 607 heures.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du 6 décembre 2024

Délibération n° CS\_20241206\_03

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 2 décembre 2024.

### Affaire présentant un intérêt commun

#### OBJET :

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Nombre de membres : - en exercice : 40,  
- présents : 21,  
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET			X		
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU			X		
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE			X		
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Pascal MORINEAU
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR			X		
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER			X		
M. Jérôme GIRARDEAU			X		
M. Fabrice GUILLET			X		
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

**OBJET :**

**Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée**

---

Vu le code général de la Fonction publique,  
Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code des assurances,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Monsieur le Président expose :

- l'opportunité pour le Syndicat Mixte de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- que le Syndicat Mixte adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte du Syndicat Mixte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
  - o décès,
  - o accidents du travail - maladies imputables au service (CITIS),
  - o incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel ;
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
  - o accidents du travail - maladies professionnelles,
  - o incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au Syndicat Mixte une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- régime du contrat : capitalisation.

Monsieur le Président propose ainsi au Comité Syndical de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans la

procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que le Syndicat Mixte sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas au Syndicat Mixte, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte du Syndicat Mixte, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 6 décembre 2024**

*Délibération n° CS\_20241206\_04*

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation :** 2 décembre 2024.

### Mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay »

**OBJET :**

**Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 : désignation du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay comme structure coordinatrice et approbation du programme d'actions**

**Nombre de membres :** - en exercice : 40,  
- présents : 21,  
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET			X		
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU			X		
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE			X		
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Pascal MORINEAU
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR			X		
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER			X		
M. Jérôme GIRARDEAU			X		
M. Fabrice GUILLET			X		
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

**OBJET :**

**Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 : désignation du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay comme structure coordinatrice et approbation du programme d'actions**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du SAGE, est la structure coordinatrice du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024.

Ce contrat arrivant à échéance, un bilan a été dressé et une nouvelle programmation pour la période 2025-2027, basée sur la feuille de route 2022-2027 du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay, a été validée par le Comité de pilotage du contrat et la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay.

Le programme d'actions du Contrat Territorial Eau 2025-2027 s'établit à 5 950 142 € et comprend les volets suivants :

- Volet global : 558 000 €,
- Volet pollutions diffuses : 954 714 € dont :
  - Qualité de l'eau – agricole : 366 614 €,
  - Qualité de l'eau – non agricole : 251 600 €,
  - Qualité de l'eau – aménagements : 336 500 € ;
- Volet milieux aquatiques : 4 271 428 € ;
- Volet complémentaire : 166 000 €.

19 maîtres d'ouvrage sont associés à ce contrat. Ils bénéficieront du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), du Conseil Régional des Pays de la Loire (CRPL), du Conseil Départemental de la Vendée (CD85) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Volet	Montant prévisionnel retenu	Aide AELB	Aide CRPL	Aide CD85	Reste à charge maîtres d'ouvrage
Global	558 000 €	271 500 €	108 900 €	0 €	177 600 €
Pollutions diffuses	954 714 €	318 675 €	90 675 €	0 €	545 364 €
Milieux aquatiques	4 271 428 €	1 646 900 €	852 666 €	537 817 €	1 234 045 €
Complémentaire	166 000 €	83 000 €	49 800 €	0 €	33 200 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 950 142 €</b>	<b>2 320 075 €</b>	<b>1 102 041 €</b>	<b>537 817 €</b>	<b>1 990 209 €</b>

Des financements seront également apportés via le dispositif « Pays de la Loire Bocage », éco-contribution, fonds vert et Vendée Eau.

Monsieur le Président précise que le programme d'actions présenté pourra évoluer à la marge en fonction des décisions prises par les différents partenaires : maîtres d'ouvrage et financeurs.

Il présente ensuite, pour la mission SAGE, les actions portées par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour la période 2025-2027, qui s'élèvent à 526 000 € et les financements afférents :

Typologie et nom de l'action	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel AELB	Montant prévisionnel CRPLL	Montant prévisionnel restant à charge SMMVLJ
<b>VOLET GLOBAL</b>				
<b>Mettre en œuvre les démarches territoriales</b>				
Appui agricole	150 000 €	75 000 €	45 000 €	30 000 €
Etude bilan de la démarche territoriale	150 000 €	90 000 €	0 €	60 000 €
<b>Sensibiliser pour mieux mobiliser</b>				
Programme d'actions de sensibilisation	60 000 €	30 000 €	18 000 €	12 000 €
<b>VOLET COMPLEMENTAIRE</b>				
<b>Accompagner les CLE et les gouvernances locales</b>				
Etude de révision du SAGE	100 000 €	50 000 €	30 000 €	20 000 €
<b>Surveiller la qualité et la quantité de l'eau et des milieux</b>				
Mesures de la qualité de l'eau	66 000 €	33 000 €	19 800 €	13 200 €
<b>Total général</b>	<b>526 000 €</b>	<b>278 000 €</b>	<b>112 800 €</b>	<b>135 200 €</b>

Il indique enfin que la Commission Locale de l'Eau a confié la coordination du contrat au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, dans la continuité du précédent contrat, en tant que structure porteuse du SAGE.

Pour les actions subventionnées par la Région des Pays de la Loire, le Syndicat Mixte assurera le relais entre le Conseil Régional et les maîtres d'ouvrage locaux en établissant les demandes d'engagement et de paiement sur la base des éléments fournis par les maîtres d'ouvrage et le dépôt des dossiers sur la plateforme régionale dédiée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du SAGE, soit la structure coordinatrice du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 ;
- approuve le programme d'actions du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 et son plan de financement prévisionnel ;
- approuve le programme d'actions du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 et son plan de financement prévisionnel pour la mission SAGE ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 6 décembre 2024**

*Délibération n° CS\_20241206\_05*

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à GIVRAND, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation :** 2 décembre 2024.

### Mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay »

**OBJET :**

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) – Enjeux Eau et Biodiversité – Campagne 2025

**Nombre de membres :** - en exercice : 40,  
- présents : 21,  
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET			X		
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU			X		
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE			X		
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Pascal MORINEAU
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR			X		
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER			X		
M. Jérôme GIRARDEAU			X		
M. Fabrice GUILLET			X		
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

**OBJET :**

**Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) – Enjeux Eau et Biodiversité – Campagne 2025**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) est opérateur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assure la fonction de structure chef de file, pour deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : Eau et Biodiversité.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical qu'afin de définir et de suivre ces PAEC, un comité de pilotage a été mis en place.

Il rappelle que les PAEC territorialisés constituent les cadres de mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces mesures permettent d'accompagner financièrement et techniquement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les MAEC surfaciques sont gérées par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en tant qu'autorités de gestion.

Au titre de la campagne 2024, deux PAEC avaient été déposés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : l'un au titre de l'enjeu Eau et l'autre au titre de la Biodiversité.

**Pour le PAEC Eau :**

Au titre de la campagne 2025, il est proposé de renouveler le PAEC Eau sur le même périmètre qu'en 2024 et de reconduire l'opération collaborative avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et comme partenaires, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, la CAVAC, le CERFRANCE-Vendée et le CIVAM-GRAPEA.

- Périmètre :
  - le captage prioritaire d'Apremont et son bassin d'alimentation,
  - le captage du Jaunay et son bassin d'alimentation,
  - la masse d'eau du Ligneron, masse d'eau d'attention particulière, sur laquelle se situe le captage souterrain de Villeneuve,
  - les masses d'eau aval du territoire, de priorité 3 dans la stratégie régionale (Vie aval, Jaunay aval et Gué Gorand) ;
- Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Eau (montants arrondis conformément au tableau de la DRAAF) :

Désignation de la MAEC 2025	Montant unitaire par ha	Nombre prévisionnel d'exploitations à engager en 2025	Nombre prévisionnel d'hectares à engager en 2025	Montant total à engager en 2025 pour 5 ans
<b>MAEC Biodiversité</b> Création de prairies (CPRA)	358 €	1	33,5 ha	59 948 €
<b>MAEC Eau</b>				
=> Herbicides - Grandes cultures - Niveau 1 (PHY1)	122 €	2	131,2 ha	79 831 €
=> Fertilisation - Pesticides - Grandes Cultures (FER6)	212 €	6	283,2 ha	300 436 €
<b>MAEC Climat</b> Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores				
=> Niveau 1 (HBV1)	121 €	3	208,260 ha	126 302 €
=> Niveau 2 (HBV2)	177 €	6	345,744 ha	305 983 €
=> Niveau 3 (HBV3)	233 €	12	618,048 ha	720 798 €
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>1 619,952 ha</b>	<b>1 593 297 €</b>

Budget prévisionnel pour l'animation du PAEC Eau :

DEPENSES		RECETTES	
VOLET	MONTANT	FINANCEUR	MONTANT
Volet 1 : Élaboration du PAEC Eau	3 095,50 €	<b>AIDES PUBLIQUES</b>	<b>34 552,38 €</b>
Volet 2 : Animation du PAEC Eau	17 256,49 €	Ministère de l'agriculture	20 377,38 €
Volet 3 : Diagnostic	29 701,62 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	14 175,00 €
		<b>AIDES PRIVEES</b>	<b>3 000,00 €</b>
		Agriculteur bénéficiaire	3 000,00 €
		<b>PARTICIPATION DU DEMANDEUR</b>	<b>12 501,24 €</b>
		Auto-financement	12 501,24 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 053,61 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 053,62 €</b>

Une demande de subvention d'un montant de 20 377,38 € est sollicitée auprès de la DRAAF afin de financer cette animation, correspondant à un taux de subvention de 50 % avec un coût plafond journalier de 550 €.

**Pour le PAEC Biodiversité :**

Au titre de la campagne 2025, il est proposé de renouveler le PAEC Biodiversité sur le même périmètre qu'en 2024 et de reconduire l'opération collaborative avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et comme partenaire la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

L'animation du PAEC Biodiversité ne fait pas l'objet d'une nouvelle demande de financement. Un avenant à la convention d'animation 2023 a été entériné auprès de la DRAAF pour une prorogation du délai de réalisation permettant d'utiliser les crédits d'animation 2023 non consommés.

- Périmètre :
  - Marais du Jaunay et du Gué-Gorand,
  - Marais de la Vie ;
- Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Biodiversité (montants arrondis conformément au tableau de la DRAAF) :

Désignation de la MAEC 2023-2027 <u>MAEC Biodiversité</u>	Montant unitaire	Nombre prévisionnel d'exploitations à engager en 2025	Nombre prévisionnel d'hectares ou mètres linéaires à engager en 2025	Montant total annuel à engager en 2025 pour 5 ans
Préservation des milieux humides (MHU1)	150 €/ha	4	60 ha	45 000 €
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage (MHU2)	201 €/ha	2	30 ha	30 188 €
Protection des espèces 1 (ESP1)	82 €/ha	2	10 ha	4 098 €
Protection des espèces 2 (ESP2)	145 €/ha	2	10 ha	7 254 €
Protection des espèces 3 (ESP3)	200 €/ha	2	10 ha	9 979 €
Protection des espèces 4 (ESP4)	254 €/ha	2	10 ha	12 703 €
<b>Sous-total 1</b>		<b>14</b>	<b>130 ha</b>	<b>109 221 €</b>
Curage des fossés (IAE Fossés)	1,60 €/ml	12	12 500 ml	100 000 €
<b>Sous-total 2</b>		<b>12</b>	<b>12 500 ml</b>	<b>100 000 €</b>
<b>TOTAL du PAEC</b>				<b>209 221 €</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

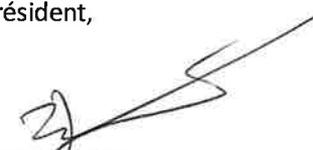
- décide de se porter opérateur des PAEC 2025 Eau et Biodiversité dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assurera la fonction de structure chef de file ;
- approuve les PAEC Eau et Biodiversité tels que présentés par Monsieur le Président ;
- approuve le projet d'animation du PAEC Eau pour la campagne 2025 établi à hauteur de 50 053,61 € HT et son plan de financement ;
- décide, en tant que structure chef de file, de solliciter la DRAAF, à hauteur de 20 377,38 € pour l'animation du PAEC Vie Jaunay - Eau ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions collaboratives avec les partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

  
 Claude GUIBERT

Le Président,

  
 Hervé BESSONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 6 décembre 2024**

*Délibération n° CS\_20241206\_06*

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation :** 2 décembre 2024.

### Mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau »

**OBJET :**

**Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 : programme d'actions sur les milieux aquatiques mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligéron et du Jaunay**

**Nombre de membres :** - en exercice : 38,  
- présents : 21,  
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET			X		
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU			X		
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE			X		
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Pascal MORINEAU
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR			X		
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER			X		
M. Jérôme GIRARDEAU			X		
M. Fabrice GUILLET			X		
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				

**Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT**

**OBJET :**

**Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 : programme d'actions sur les milieux aquatiques mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, s'est engagé dans un programme d'actions sur les milieux aquatiques, en tant que maître d'ouvrage, dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 et pour la période 2025-2027.

Monsieur le Président explique ensuite que suite au bilan du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, des ajustements du programme d'actions 2025-2027 ont été nécessaires.

Il explique que ce programme d'actions a fait l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage du contrat et par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay.

Monsieur le Président présente ensuite au Comité Syndical le programme d'actions prévisionnel retenu qui doit être engagé dans un second Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay sur la période 2025-2027. Il indique que ce programme d'actions prévisionnel s'élève à 3 595 432 €.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que les actions inscrites dans le CT Eau Vie Jaunay 2025-2027 bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de la Vendée. Il expose ensuite le plan de financement prévisionnel qui s'élève pour l'intégralité du futur CT Eau 2025-2027 à :

- pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 1 436 220 € ;
- pour le Conseil Régional des Pays de la Loire : 729 367 € ;
- pour le Conseil Départemental de la Vendée : 433 152 € ;
- pour le Syndicat Mixte : 996 693 €.

Monsieur le Président précise que le programme d'actions présenté pourra évoluer à la marge en fonction des décisions prises par les financeurs.

Monsieur le Président rappelle enfin que les actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, ne portant pas sur sa propriété, font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) conformément à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme d'actions sur les milieux aquatiques mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027, ainsi que son plan de financement ;
- autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 et à engager toutes démarches administratives et réglementaires afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET



Syndicat Mixte des Marais  
de la Vie, du Lipneron et du Jaunay

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 16 DEC. 2024

ID : 085-258501923-20241206-CS\_20241206\_07-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du 6 décembre 2024

Délibération n° CS\_20241206\_07

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 2 décembre 2024.

### Mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants »

#### OBJET :

Prime versée aux piégeurs et chasseurs volontaires

Nombre de membres : - en exercice : 21,  
- présents : 12,  
- votants : 13.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE	X				
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS
M. Hervé BESSONNET	X				M. Patrick TRICHET
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET			X		
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU			X		
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE			X		
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

**OBJET :**

**Prime versée aux piégeurs et chasseurs volontaires**

---

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay exerce la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et des communautés de communes Challans-Gois Communauté et Océan-Marais de Monts, pour la partie de leur territoire incluse dans le bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Monsieur le Président explique ensuite au Comité Syndical que la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants est réalisée, par tir au fusil et par piégeage, par des chasseurs et des piégeurs volontaires qui perçoivent une prime de 2,50 € par ragondin ou rat musqué apporté aux différents points de collecte.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Syndicat Mixte du bassin de la Baie de Bourgneuf, qui réalise la même action sur son territoire, envisage d'augmenter la prime à 2,75 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

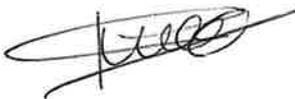
Afin de respecter la cohérence entre les deux territoires, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'augmenter également la prime à la capture à 2,75 € par ragondin ou rat musqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une prime de 2,75 € par ragondin ou rat musqué apporté aux différents points de collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les piégeurs et chasseurs volontaires dans le cadre de la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants ainsi que tout document administratif y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET